



Actualités

La bibliothèque, demain... Le 28 mai avait lieu à Martigues une journée de rencontre sur les bibliothèques coorganisée par l'ABF PACA, l'Agence régionale du livre PACA, la Ville et la FNCC. Les échanges ont d'abord évoqué le plan du Gouvernement "Ouvrir plus/ouvrir mieux" mais surtout dessiné l'avenir partenarial des bibliothèques. Un dossier suivi d'un entretien avec Noël Corbin, inspecteur général des Affaires culturelles. [page 2](#)

L'avenir des DRAC en question. Alors que les régions sont fusionnées, trois inspections générales (finances, administration et culture) ont réalisé une Revue des missions des DRAC. [page 12](#)

Note

Loi Elan : un clivage culturel. Avec la loi Elan, le sénateur Jean-Pierre Leleux craint un « *risque d'atteintes irréversibles à la qualité de l'habitat à l'avenir et à celle du patrimoine* ». A lire également le communiqué de la FNCC. [page 14](#)

Echos des collectivités adhérentes

Occitanie-Pyrénées-Méditerranée. Dominique Salomon, vice-présidente en charge de la culture. Avec près de 5,8 millions d'habitants et un territoire plus grand que l'Irlande, la région Occitanie est un laboratoire pour l'invention des politiques culturelles régionales. Et un défi exigeant de concilier structuration du territoire, vision de proximité et lien avec l'ensemble des collectivités. [page 16](#)

Lormont. Stéphane Peres dit Perey, maire-adjoint en charge de la culture. Lormont (22 000 habitants) partage avec Bordeaux sa situation sur les rives de la Garonne. La Ville articule sa politique culturelle avec la Métropole, dont elle est partie prenante, mais développe surtout une importante action communale, notamment grâce à son pôle culturel et sportif. [page 20](#)

Entretien

Jeu vidéo et territoires. Le jeu vidéo est pratiqué par 53% de la population française. C'est aussi une industrie très dynamique, créatrice d'emplois et d'attractivité. Le délégué général du Syndicat national du jeu vidéo, Julien Villedieu, explique l'importance du dialogue entre ses acteurs et les collectivités. [page 25](#)



Editorial

Héritage et avenir des politiques culturelles territoriales

Le 16 juillet à Avignon, la FNCC rendra hommage à trois grandes personnalités, récemment disparues, qui ont marqué son histoire : Michel Durafour, Jack Ralite et Denise Foucard. Au-delà de notre grande tristesse et de notre émotion, ce moment de recueillement éclairera non seulement l'avenir de notre fédération mais celui de la culture dans notre pays.

Michel Durafour, Jack Ralite et Denise Foucard étaient des élu(e)s. Des élu(e)s qui ont mis les arts et la culture au centre de leur mission au service de l'intérêt général. Ils ont inventé les politiques culturelles et font partie de l'histoire de la culture. Plus encore, leur engagement nous rappelle que la culture relève de l'histoire du politique. Qu'elle procède de choix, de visions. Que l'élu(e) à la culture porte tout particulièrement la charge de contribuer à construire le monde dans lequel nous voulons vivre.

Michel Durafour a eu l'intuition que l'avenir de la culture passerait par sa décentralisation ; elle est toujours en cours. Jack Ralite a milité pour le 1% du budget de l'Etat en faveur des arts et de la culture ; nous y sommes. Denise Foucard a initié et prolongé l'exigence que les collectivités se dotent d'un(e) élu(e) à la culture, épaulé par des services dédiés ; c'est aujourd'hui majoritairement le cas. Ils ont, à leur manière, tracé un chemin et, en le parcourant, engrangé les éléments nécessaires pour qu'à notre tour nous poursuivions sur ce chemin.

Cet hommage est un ancrage et une perspective, un ressourcement pour marcher encore, plus loin. Et un appel que nous nous faisons à nous-mêmes et à tous ceux qui souhaitent l'entendre pour que nous, élu(e)s, prenions la mesure de notre responsabilité politique.

Déborah Münzer, présidente de la FNCC



La bibliothèque, demain...

La journée de réflexion du 28 mai à Martigues avait pour ambition d'explorer les voies pour co-construire les bibliothèques et leurs missions entre collectivités, entre bibliothèques, avec d'autres structures culturelles... Un chemin qu'ont montré en particulier les témoignages sur une exposition illustration-jeunesse réalisée conjointement par la médiathèque de Martigues, le musée Ziem et la librairie martégale Alinéa ou encore la politique pour la lecture publique de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Elle s'articulait aussi autour une actualité précise : le dispositif de l'Etat en faveur de l'extension des horaires d'ouverture bibliothèques, avec un accompagnement financier (8M€) à hauteur de 50% à 80% des coûts engagés, pendant 5 ans. Mais surtout, cette mise en lumière nationale des enjeux des bibliothèques a permis, au travers d'une présentation des rapports de la sénatrice Sylvie Robert et de la mission Orsenna, de saisir la bibliothèque "de demain" sous le prisme de leur porosité avec l'ensemble de leur territoire.

Retour sur une rencontre coorganisée par la Ville de Martigues, l'Association des bibliothécaires de France PACA, l'Agence régionale du livre PACA et la FNCC.

OUVERTURE. Premier constat, unanimement partagé et exprimé dès l'introduction par Florian Salazar-Martin, maire-adjoint à la culture, droits culturels et diversité culturelle de Martigues et vice-président de la FNCC : la dimension inépuisable et démocratiquement centrale des bibliothèques : « *La bibliothèque est peut-être l'un des plus vieux outils culturels au monde. En Occident on pense que la bibliothèque, c'est les livres, etc. Mais on sait très bien que pour une grande part de l'humanité, elle est tout autre chose. Car au-delà des livres, il y a le savoir des personnes, qu'on retrouve d'ailleurs dans les livres. Tout cela constitue une ressource absolument prodigieuse si l'on prend garde d'avoir cette bienveillance de recueillir chacune de ces ressources au même niveau et avec le même intérêt.* »

Cette prégnance de l'enjeu des bibliothèques a été soulignée par l'ensemble des participants. Si le directeur de la culture de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Christian Laget, reconnaît que les conseils régionaux ne sont pas les principaux partenaires de la bibliothèque, « *car c'est l'outil ancré le plus profondément au cœur des territoires et donc dans les municipalités* » ainsi que dans les départements, les politiques culturelles régionales ne sauraient s'exonérer de prendre leur part dans le soutien public dont elle est l'objet : « *Afin*

de remplir les interstices entre la volonté municipale et l'action des BDP, nous avons en particulier mis en place un fonds d'intervention spécifique pour renouveler et investir dans un fonds de documents pérenne. La Région souhaite s'engager à sa mesure, à sa place, c'est-à-dire en essayant de couvrir des besoins que telle collectivité ne couvre pas. »

L'engagement régional trouve aussi sa traduction dans le travail de l'Agence régionale du livre PACA, ce qu'exprime sa directrice, Léonor de Nussac, en disant sa fierté d'avoir autour de la table, ce 28 mai à Martigues, des « *représentants de haut niveau* » : « *Cela met enfin le sujet des bibliothèques à sa juste valeur.* » Et le rapport Orsenna a aussi à ses yeux « *un grand mérite : mettre les bibliothèques à la place qui doit être la leur, sous la lumière. On sait que c'est un dossier présidentiel, et les bibliothèques et les bibliothécaires le méritent bien.* »

Il en va de même pour la directrice de la médiathèque de Martigues et présidente de l'Association des bibliothécaires de France PACA, Catherine Perrin : « *L'important est qu'enfin les feux sont mis sur les bibliothèques* ». Et de préciser que cette importance conjugue deux enjeux politiques : « *Le premier est territorial. Deuxième enjeu : comment les bibliothèques vont-elles continuer à être bien des lieux de citoyenneté ?* »





© ARL-PACA

L E DÉBAT : FORCES ET FAIBLESSES DU PLAN "OUVRIR PLUS/OUVRIR MIEUX".

Après la présentation par Sylvie Robert de son rapport sur l'extension des horaires d'ouverture (cf. l'interview dans la *Lettre d'Echanges* n°163) et l'exposition du dispositif gouvernemental d'aide de l'Etat élaboré à la suite du rapport Orsenna (voir l'entretien avec Noël Corbin, pages 9 à 11), la présidente de la FNCC, Déborah Münzer met en garde : « Une réforme, ce n'est pas : un jour il n'y a rien et le lendemain il y a tout. » Résumant les résultats de l'enquête de la FNCC auprès de ses adhérents (cf. la *Lettre d'Echanges* n°162), elle indique les priorités de la Fédération.

Prendre en compte la diversité de l'existant... « Nous sommes très attachés à deux choses. La première, c'est la territorialisation des questionnements » et l'im-

portance de « déshomogénéiser totalement les questions comme les réponses et de pouvoir appréhender la réalité telle qu'elle est au plus près – le rôle important des bénévoles d'un côté, celui des professionnels de l'autre, des immenses bibliothèques de plusieurs milliers de m² ici ou des bibliobus là – afin de pouvoir valoriser les bonnes initiatives quelles qu'elles soient. Ce n'est pas nécessairement une question de quantité. On a noté des initiatives extraordinaires en territoire rural et qui restent invisibles souvent dans les radars nationaux. Comment prend-on en compte les projets existants ? »

... et se donner le temps. Outre l'incertitude sur la pérennité des aides financières de l'Etat, un deuxième problème se pose, celui du temps, car le ministère a demandé à disposer très rapidement de projets pou-

LE TEMPS : UNE QUESTION POLITIQUE

La sénatrice Sylvie Robert a réalisé en 2015 un rapport sur l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques. Au-delà de l'ouverture dominicale, en soirée ou pendant la pause méridienne, elle insiste sur le sens de la prise en compte du temps, et non seulement du lieu.

« La question du temps a été extrêmement importante dans ma vie d'élue locale puisque j'ai eu la chance de travailler à Rennes avec un maire – Edmond Hervé – qui a commis un rapport extrêmement intéressant sur les temporalités de la ville. Il m'avait toujours dit, lorsque j'étais adjointe à la culture, que le temps était le facteur d'exclusion le plus grand qui existe. Que travailler sur la question du temps, c'était vraiment travailler sur le

territoire sur lequel on vit – qui est très différent des autres – et surtout sur l'adaptation des politiques publiques à la fois aux mobilités, aux usages et à l'évolution de tout ce qui se passe dans notre société.

Aujourd'hui les gens ne travaillent plus là où ils habitent, ne consomment plus là où ils travaillent... » On constate « une diffraction des temporalités faisant qu'à un moment la question des services publics, des équipements publics et de leurs horaires d'ouverture se trouvent posée. Si vous fermez un équipement public au moment où les gens sont disponibles, la problématique de l'efficience s'impose. Voilà une question extrêmement importante, car il s'agit d'une question de démocratie. »

vant bénéficier de l'augmentation de 8M€ de la DGD dans le cadre du plan "ouvrir plus/ouvrir mieux". *« On constate un petit décalage. On nous a demandé d'avoir tous les projets bouclés, avec les bons critères, dans les bonnes cases, etc. pour justifier les 8M€ dès la fin du mois d'avril, sachant que les annonces ont été fait à la Journée des bibliothèques le 10 avril. Il restait deux semaines... Cela est totalement impossible pour une collectivité, irréaliste et de surcroît pas souhaitable. Il faut accepter la nécessité de prendre du temps, surtout quand on parle de sujets aussi essentiels et capitaux que le savoir et le partage de culture qui fait le terreau de toute notre humanité. »*

En réponse à la présidente de la FNCC, Noël Corbin se dit conscient que *« cela ne se fait pas en un claquement de doigts »*. Mais, dès fin 2017, il y avait déjà cinquante-sept collectivités engagées dans un processus d'extension des horaires : *« Ce sont sur ces collectivités que l'on table. On essaie à la fois de construire la légitimité d'une demande budgétaire vis-à-vis de nos interlocuteurs [Bercy, ministère*

de l'Intérieur] et de laisser le temps aux collectivités de réaliser leurs projets. »

L'impossible taquet du +1,2%. Dans l'objectif de la réduction des dépenses publiques, le Gouvernement a imposé à 322 grandes collectivités de plafonner leurs dépenses de fonctionnement à +1,2% par an. Or l'extension des horaires d'ouverture peut difficilement s'envisager sans accroissement de la masse salariale, même si des automatisations ou des réorganisations du travail peuvent aussi y contribuer.

Gilles Eboli, membre de l'ABF et directeur des bibliothèques de Lyon, se félicite de l'initiative : *« Il y a bien longtemps que je n'ai pu voir à l'œuvre une action de l'Etat aussi cohérente dans le domaine du livre et des bibliothèques. Je me félicite qu'elle soit menée au plus haut niveau »,* avec de plus un financement non négligeable. Mais... *« l'Etat amorce une pompe que nous devons ensuite financer nous-mêmes et il le fait au moment où il nous impose une limitation à +1,2% de nos dépenses ordinaires. »* Conclusion : *« Nous avons donc un travail de conviction à mener auprès de nos élu(e)s et de nos administrations. »*

La conclusion du conseiller technique culture de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Mokhtar Benaouda, s'avère un peu différente. Avec ce *« pacte de responsabilité Etat/collectivités limitant les dépenses à +1,2%, il va effectivement devenir très difficile de s'engager sur une augmentation de la masse salariale correspondant à l'extension des horaires d'ouverture. Il y a là une quadrature du cercle dont il faudra absolument sortir. »*

Pour Sylvie Robert, la sortie de la "quadrature du cercle" ne pourra passer que par les débats parlementaires autour du projet de loi de finances 2019. Cette *« injonction contradictoire »* n'est ni compréhensible ni acceptable. *« Si l'Etat impulse une poli-*



© ARL-PACA

tique et engage des moyens, comme par exemple l'augmentation de la DGD sur l'extension des horaires d'ouverture, il eût été bien qu'il puisse exonérer cette impulsion du taquet de ce 1,2% ou 1,3%. » La demande a effectivement été faite, « mais Bercy a fermé la porte ».

Le conseiller pour le livre et la lecture de la DRAC PACA, Louis Burle, confirme l'effet négatif de la contradiction : « Ce qui est demandé par l'Etat, c'est d'un côté la diminution de la masse salariale et, de l'autre, son augmentation. Tous les élu(e)s nous rétorquent cela. » Que leur répondre ? Il faut opter pour le plus souple et présenter « la totalité de l'éventail » : emplois pérennes statutaires, temps non complets, heures supplémentaires, chargés de mission sur des contrats de cinq ans... « La liberté doit être entière pour les collectivités. »

Extension des horaires et/ou action culturelle ? Puis le conseiller explique, chiffres à l'appui, le plan gouvernemental et sa philosophie. « Nous ne sommes pas dans une approche comminatoire mais d'invitation » dans une « souplesse absolue ». Le budget ? « L'enveloppe est claire en région PACA. Elle est habituellement de 5,6M€ ou 5,8M€ selon les années. Cette année nous avons quasiment 800 000€ de plus. » La finalité ? « Que les moyens nouveaux soient fléchés vers des objectifs d'ouverture », avec cette précision que l'action culturelle (animations, spectacles, rencontres...) ne sont pour le moment pas éligibles aux crédits supplémentaires de la DGD.

D'où une interrogation de Déborah Münzer : « Je ne sais pas exactement ce que vous mettez sous le terme d'action culturelle, mais j'avais compris que des initiatives d'action culturelle, ou en tout cas de manifestations différentes, pouvaient rentrer dans le "ouvrir mieux" et donc pouvaient être prises en compte dans les dossiers en cours de traitement. » Et cette mise au point de Noël Corbin expliquant que la question est celle de l'adaptation aux besoins : il n'y a pas d'impossibilité à ce que les crédits permettent de prendre en compte les dépenses d'action culturelle. « Mais quand on a beaucoup de demandes, il est clair qu'on va prioriser les horaires. »

A la tribune :

Véronique Heurtematte (modératrice), Louis Burle (conseiller pour le livre et la lecture publique à la DRAC PACA), Sylvie Robert (sénatrice d'Ille-et-Vilaine), Noël Corbin (inspecteur général des Affaires culturelles), Déborah Münzer (présidente de la FNCC) et Gilles Eboli (membre de l'ABF et directeur des bibliothèques de Lyon)

LA BIBLIOTHÈQUE 4^e LIEU

Simultanément, la sénatrice Sylvie Robert et la FNCC ont élaboré la notion de bibliothèque "4^e lieu", ou encore d'"agorathèque", c'est-à-dire d'un espace de la parole et de la démocratie. « C'était complètement idiot », s'excuse la sénatrice, « mais c'était pour dire qu'on pouvait passer de l'écrit à la parole. Dans les villes, les territoires, les agglomérations, il y a peu d'équipements culturels qui peuvent rassembler, faire du partage, travailler sur l'échange, être un équipement où se croisent les générations, les populations d'ici ou d'ailleurs, avec des envies, des attentes, des souhaits très différents. Les bibliothèques travaillent en permanence sur cette complexité. » Et la sénatrice souligne que « la complexité la plus forte est celle de l'accueil des populations migrantes. »

Loin d'apparaître comme une idée inappropriée, la bibliothèque 4^e lieu a au contraire trouvé un vif écho,

comme en témoigne l'enquête qu'a menée la FNCC auprès de ses adhérents mais aussi cette réaction à Martigues de Gilles Eboli, membre de l'ABF et directeur des bibliothèques de Lyon : « Pour ma part, j'ai beaucoup apprécié la notion de 4^e lieu. Il ne s'agit pas seulement de la notion de fabrique de la cité mais de celle de la fabrique du citoyen : la cité sans la bibliothèque, ça marche moins bien. »

A noter que cette perspective s'inscrit fortement dans la liste des propositions de la médiathèque de Martigues : "fringothèque", atelier Pilates, jeux de rôle, "aromathérapie", café-romans, rencontres poétiques, ateliers du bien-être, sophrologie, jeux vidéo, atelier contes africains... « Voilà exactement la synthèse de ce que sont ces lieux de culture. On y vient à la fois développer le rapport qu'on a à notre corps et à notre monde », estime Noël Corbin.

L'illustration jeunesse au musée

Essais de Albère, Carier, Dardonnay,
Craussat, Elcoro, Fortier, Perrin, Sarg

21 février - 27 mai 2018



LES TÉMOIGNAGES.

En ouverture, Léonor de Nussac (ARL PACA) avait souligné que les bibliothèques mènent des partenariats « *depuis la nuit des temps* ». Mais les encourager et les fortifier continue de représenter un travail quotidien à mener auprès des élu(e)s. Trois témoignages viennent illustrer la conviction, exprimée en conclusion par Florian Salazar-Martin, que l'avenir de « la bibliothèque, demain » passera par de multiples partenariats :

entre collectivités, entre institutions sociales et culturelles, entre équipements et avec des acteurs privés.

Partenariat métropolitain. Aux côtés de Véronique Vassiliou, cheffe de service de la lecture publique à la Métropole Aix-Marseille-Provence, son vice-président, Daniel Gagnon, décrit la politique de lecture publique de la Métropole qui, avec 92 communes, est la plus grande de France quant à la superficie. « *Depuis le premier jour de ma prise de fonction à la culture et aux équipements culturels de la Métropole, j'ai mis la lecture publique au cœur de mon action. Les bibliothèques sont en effet les lieux de culture les plus appropriés, les plus communs et les plus nombreux (83 bibliothèques, communales et intercommunales) pour mener une action culturelle sur un territoire aussi vaste que celui de notre Métropole.* »

Pour le vice-président, l'avenir des équipements de lecture publique passe par leur capacité à multiplier les coopérations struc-

turantes, à mutualiser leurs compétences, à fédérer les initiatives locales : « *Seul un réseau, pensé à l'échelle des bassins de vie, permet de répondre à ces enjeux.* » Pour sa part, Véronique Vassiliou – qui préfère parler de « bassins de lecture » – a présenté le contrat Territoire/Lecture de la Métropole, avec en projet notamment une plateforme numérique de ressources et une carte unique gratuite pour accéder aux plus de 83 bibliothèques de la Métropole.

Dans cette perspective, Daniel Gagnon a présenté pour délibération au Conseil métropolitain d'Aix-Marseille-Provence Métropole un cadre global très majoritairement validé (décembre 2017). « *La délibération met donc au centre de l'action culturelle métropolitaine les opérations en faveur de la lecture publique et l'accompagnement des coopérations culturelles et artistiques réticulaires, en réseau.* » Cette politique instaurera notamment, d'ici 2020, un portail documentaire commun – une « *plus-value métropolitaine qui consacrera la lecture publique comme la fabrique du futur de nos politiques culturelles à tous les échelons* ».

Convaincu que les bibliothèques sont « *les laboratoires des politiques culturelles de demain* », ce projet s'articulera autour de trois grands axes de travail : un service innovant d'accès et de partage des connaissances (avec notamment une web TV), une accessibilité adaptée pour tous (horaires plus adaptés aux rythmes de vie, gratuité, médiation) et une attention à l'équité territoriale (modernisation de l'offre, conseils sur la rénovation des équipements, offre numérique). Objectif : atteindre 30 à 40% de la population à l'horizon 2025. Enfin une précision importante : la Métropole gèrera les crédits des DRAC pour l'extension des horaires.

Partenariat à l'échelle d'une communauté d'agglomération. Au travers d'un remarquable exposé mêlant données géo-

graphiques, descriptions concrètes et perspectives philosophiques, le directeur du réseau de bibliothèques de la communauté d'agglomération Sophia-Antipolis (CASA), Grégory Scalabre, montre l'apport des partenariats entre des bibliothèques ayant chacune leur spécialité (cf. encadré ci-dessous) et notamment pour leur rayonnement dans des territoires les moins peuplés de l'EPCI, en l'occurrence l'arrière-pays montagnard.

Sa présentation s'est close sur une perspective radicalement novatrice. « *On a beaucoup parlé du 3^e lieu. Pour aller plus loin, nous pourrions imaginer de nous immiscer dans les différents univers de nos usagers, et ce pas forcément dans nos propres murs. D'où une analogie avec la théorie des différents univers* » pour amener ailleurs, dans des « bulles » où la bibliothèque est peu présente, un certain nombre de services aujourd'hui développés en interne. Notamment sur le moteur de recherche Google où, quand on fait par exemple une recherche sur un auteur, les bibliothèques n'apparaissent pas ou alors très tardivement. Pourtant, « *les médiathèques ont des informations à faire passer : pourquoi ne pas apparaître plus tôt ?* »

Mais d'autres sphères pourraient également être investies : les abribus, où les gens passent beaucoup de temps, et les écrans des bus, les marchés avec « *un stand entre les courgettes et les olives* », les épiceries de village, les bureaux de Postes, les Maisons de service au public... Ou encore, grâce à la fibre optique, « *pourquoi ne pas imaginer un bibliothécaire, sous forme d'hologramme, qui pourrait intervenir dans les salons de nos usagers pour faire ce que savent faire les bibliothécaires : de la médiation* », mais à domicile...

Un partenariat Cité des métiers/Bibliothèques. La Bibliothèque publique d'information (BPI), à Paris, a mis en place

une étroite collaboration avec la Cité des métiers de la Villette pour offrir une aide aux usagers en recherche d'emploi, de façon gratuite et sans rendez-vous. Un partenariat analogue a été instauré entre la Cité des métiers PACA et des bibliothèques de la région pour créer des "centres associés".

Comme de très nombreuses bibliothèques, la BPI dispose d'un espace "orientation-formation-emploi". Un protocole d'accord signé en 2016 associe la BPI à la Cité des métiers de La Villette et donc ses agents professionnels aux bibliothécaires. Loin de l'état d'esprit qui anime par exemple les agences Pôle emploi, ce partenariat développe une approche bienveillante aux attentes de chacun qu'illustre en particulier l'organisation – cette fois avec l'association Activ'Action – de "fail partys". Selon Marion Morillère, chargée de collections et médiation emploi BPI, il s'agit de soirées « où

LES SPÉCIALITÉS DES MÉDIATHÈQUES DU RÉSEAU CASA

- **La médiathèque Albert Camus d'Antibes Juan-les-Pins** a développé plusieurs espaces spécialisés : actualité, patrimoine et musiques, avec une salle de répétition insonorisée.
- **La médiathèque de Villeneuve-Loubet**, qui fait partie du pôle culturel Auguste Escoffier, compte une salle de spectacle et un pôle d'excellence culinaire et gastronomique.
- **La médiathèque de Valbonne Sophia-Antipolis** propose un fonds de 55 000 documents spécialisé dans les sciences, les langues étrangères, la bande-dessinée alternative, le cinéma du monde. Autre particularité, un espace dédié à la restauration et au numérique : le LAB.
- **La médiathèque de Biot**, installée dans une ancienne poterie, est dotée d'un fonds spécialisé en arts du feu, art du XX^e siècle, design industriel et TIC (technologies de l'information et de la communication). Elle dispose aussi d'une salle d'action culturelle et d'un patio-salle de lecture en extérieur.



« COMMENT ON FAIT ENSEMBLE ET AVEC LES PERSONNES... C'EST LE MODÈLE DU CONTRAT TERRITOIRE/LECTURE. ON EN A ENCORE TRÈS PEU, OR CHACUN FORME UN ENSEMBLE COHÉRENT, QUI RESPECTE CHACUN DES PARTENAIRES, AVEC SA PROPRE LÉGITIMITÉ, SON PROPRE DÉSIR, SA PROPRE INTELLIGENCE, SES PROPRES OBJECTIFS ET QUI BIEN SÛR CONCOURS À UNE FINALITÉ QUI NOUS RASSEMBLE TOUS. »

Florian Salazar-Martin

les gens essayent de positiver sur leurs échecs, de voir les choses différemment. Un moment de partage et de dédramatisation de quelque chose que l'on sait ô combien douloureux et difficile : chercher un emploi, être en précarité. Ce sont des événements bienveillants où les gens se reconnaissent entre eux et peuvent redémarrer quelque chose. »

Un partenariat entre un musée, une librairie et une médiathèque. Depuis 9 ans, la médiathèque de Martigues accueille chaque année un illustrateur jeunesse et organise des rencontres, en lien avec la librairie martégale Alinéa, avec les écoles autour de propositions de livres. Cette année, le partenariat a été élargi au musée Ziem où a eu lieu une exposition, dans de réelles conditions muséales, des œuvres de neuf illustrateurs et d'un dixième pour l'année 2018.

Marceline Zéphir, conseillère municipale déléguée aux pratiques culturelles de Martigues, explique que cette expérience de triple partenariat associant deux équipements publics et un acteur privé « est le fruit d'une volonté politique forte pour que la culture participe non seulement à l'émancipation de tous et de toutes, mais qu'elle soit un révélateur de la culture de chacune et de chacun ».

Pour Catherine Perrin, directrice de la médiathèque, l'exposition illustration-jeunesse au musée Ziem constitue « un aboutissement dans le sens où l'illustration jeunesse entre au musée, lequel est vraiment le lieu pour une exposition. La particularité à Martigues est que nous marchons solidairement : la librairie, la médiathèque et le musée. Cela veut dire que nous sommes trois acteurs culturels sur un territoire et que l'initiative peut venir de chacun des trois. »

La conservatrice du musée Ziem, Lucienne Del Furia, se félicite également de cette

exposition dans laquelle chaque acteur déploie ses responsabilités propres – le soutien aux arts plastiques pour le musée, le développement de la lecture publique pour la médiathèque et « l'impertinence » consistant à « mettre de la vente et de l'emprunt sur une même table », selon la formule du directeur de la librairie Alinéa, Jean-François Szimenski. « C'est là une richesse partagée, quel que soit le mode de mise à disposition, au bénéfice global du territoire et de tous. »

Mais la conservatrice voit plus loin : « Ce qui nous intéressait était que les bibliothécaires aient été étroitement associés à la médiation au sein du musée », replaçant ainsi « la lecture au centre de l'exposition, au même titre que les arts plastiques. Il s'agit d'un véritable partenariat qu'on pourrait développer : on pourrait imaginer une délocalisation des médiathèques dans beaucoup d'endroits, notamment avec d'autres partenaires publics que les musées, vers lesquels les médiathèques pourraient se tourner. L'important est de croiser nos publics. »

Nouveau partenariat Etat/collectivités ?

Pour conclure, Florian Salazar-Martin évoque la question des nouveaux partenariats entre les collectivités et l'Etat, maintes fois évoqués par la ministre de la Culture, et qui auraient vocation à concerner l'ensemble du champ culturel, au-delà de la seule lecture publique. Les actuels contrats Territoire/Lecture sont ici, à ses yeux, un modèle. La question n'est pas seulement celle du lien entre les collectivités et l'Etat, mais surtout d'imaginer « comment on fait ensemble et avec les personnes... C'est le modèle du contrat Territoire/Lecture. On en a encore très peu, or chacun forme un ensemble cohérent, qui respecte chacun des partenaires, avec sa propre légitimité, son propre désir, sa propre intelligence, ses propres objectifs et qui bien sûr concourt à une finalité qui nous rassemble tous. » ■

Entretien avec
Noël CORBIN, inspecteur
général des Affaires
culturelles et co-auteur, avec
l'Académicien Erik Orsenna,
du rapport "Voyage au pays
des bibliothèques : lire
aujourd'hui, lire demain..."

Une ambition à la fois nationale et locale

Comment expliquer le regain d'intérêt pour les bibliothèques ? A quel manque – culturel, sociétal, politique – cela correspond-il ?

Il n'y a pas de surgissement de l'enjeu des bibliothèques, mais un processus progressif avec différents paliers liés à des moments politiques. Le premier a été le rapport de la sénatrice Sylvie Robert à la suite d'un débat parlementaire sur l'ouverture des commerces le dimanche (et pourquoi pas celle des bibliothèques ?). Deuxième temps, la campagne électorale d'Emmanuel Macron qui, une fois élu, a souhaité porter cette problématique de l'ouverture des bibliothèques comme une question importante. Enfin, la ministre de la Culture a voulu s'en saisir, car les bibliothèques sont les équipements culturels les mieux implantés dans les territoires et donc, avec 16 500 bibliothèques en France, le meilleur vecteur pour porter la culture. Donc une politique en rien verticale, décidée depuis Paris, mais conçue avec et sur les territoires. J'ajouterais qu'il ne s'agit pas uniquement de la question de l'ouverture dominicale mais de mieux reconnaître les bibliothèques en tant qu'outils de pratiques culturelles.

On a un peu de mal à cerner les types de projets qui ouvriraient droit à l'aide supplémentaire de la DGD. Est-ce essentiellement ciblé sur l'extension des horaires d'ouverture ?

Cette expression "mal cerner" n'est pas forcément négative... En effet, les projets qui bénéficieront de l'augmentation de la dota-

tion générale de décentralisation (DGD) sont appréhendés au travers de leur adéquation avec les territoires dans leurs spécificités. Il n'y a aucune visée homothétique – pas de modèle – dans notre politique, simplement l'idée que les bibliothèques doivent battre au même rythme que la cité. D'où d'ailleurs notre proposition d'accompagnement des diagnostics territoriaux. Et de fait, la plupart des projets que nous avons reçus ne portent pas sur l'ouverture le dimanche. Ouvrir "plus" c'est aussi ouvrir "mieux", ce qui suppose des aménagements des locaux et une meilleure organisation du travail des bibliothécaires, par exemple grâce à l'automatisation, afin qu'ils aient davantage de temps à consacrer aux usagers.

Enfin, il faut rappeler que si la DGD est essentiellement conçue pour l'investissement, les 8M€ supplémentaires pourront abonder des crédits de fonctionnement, donc concerner la masse salariale.

Quel délai pour déposer des projets ?

Plusieurs délais doivent être pris en compte. Pour ce qui est des crédits de 2018, ils doivent être consommés en 2018. Nous avons donc besoin d'informations afin de pouvoir prévoir l'exécution des dépenses. Pour autant, des dépenses peuvent être engagées tout au long de l'année, d'où la mise en place d'un espace collaboratif pour tous les conseillers lecture des DRAC.

Au-delà, nous constatons un très vif intérêt de la part des collectivités. Et, entre le moment où il se mani-

IL Y A LE SAVOIR-FAIRE, MAIS AUSSI LE “FAIRE-SAVOIR”, CE QUI SUPPOSE, AU-DELÀ DE LA RÉPONSE AUX USAGERS, D’ALLER VERS LES NON-USAGERS GRÂCE À DES LIENS AVEC LES ASSOCIATIONS DU CHAMP SOCIAL, ÉDUCATIF ET, BIEN SÛR, CULTUREL.

festive et celui où il se concrétise, six à huit mois peuvent se passer. Beaucoup des projets seront réalisés en 2019.

Les DRAC pourront-elles accompagner le montage des projets ?

Oui. Les conseillers lecture des DRAC sont fortement mobilisés et mènent en particulier un important travail avec les bibliothèques départementales de prêt (BDP), lesquelles jouent un rôle fondamental de conseil et de formation des agents.

Les bibliothèques sont des équipements municipaux et l'une des réussites de la décentralisation. Pourquoi un plan national ?

Je ne crois pas que la Ministre parle de “plan national”. La logique reste décentralisée. En revanche, il y a une “ambition nationale” – celle du président de la République – pour que les bibliothèques soient plus présentes dans la vie des citoyens, avec le relais des DRAC et des collectivités territoriales. C’est donc une ambition nationale déclinée selon les spécificités des territoires.

Comment respecter et accompagner l'extrême diversité de l'offre des bibliothèques : gastronomie, jeux vidéo, loisirs, voire yoga, sports... ? Et n'y a-t-il pas un risque de dilution de leur identité ?

Cela pose la question de ce qu’est une bibliothèque et quel est son périmètre d’intervention. De cela dépend tant son identité que son attractivité. La bibliothèque est un lieu lié à la connaissance, pour son développement, notamment au travers du texte. Mais la ministre de la Culture est très attachée à la notion de droits culturels – la culture est un bien commun –, à la possibilité pour chacun de vivre sa propre culture. La gastronomie et le sport relèvent également des droits culturels. Quant au risque de dilution, il n’y en aura pas si la biblio-

thèque est confortée dans son identité et son offre. D’où l’importance de réfléchir aux métiers des bibliothèques.

Le Congrès de l’ABF s’interroge sur l’image des bibliothèques, parfois désuète. Beaucoup identifient mal cet équipement. Comment moderniser leur image ? Comment leur donner plus de visibilité ?

Le 10 avril, Françoise Nyssen a fait part aux élu(e)s et aux bibliothécaires de sa volonté de donner plus de visibilité aux bibliothèques. Il y a le savoir-faire, mais aussi le “faire-savoir”, ce qui suppose, au-delà de la réponse aux usagers, d’aller vers les non-usagers grâce à des liens avec les associations du champ social, éducatif et, bien sûr, culturel. De tels partenariats fonctionnent très bien et partout.

La première priorité consiste à mettre en lumière ce qui existe déjà aujourd’hui et à montrer que les bibliothèques ne sont pas ce qu’on pense qu’elles sont. Il ne s’agit pas de faire un “grand soir” des bibliothèques, mais d’engager leur transformation progressive en “maisons de service public de la culture”, grâce à un accompagnement de l’Etat et avec les collectivités en ingénierie et en moyens financiers.

Ne faut-il pas parler des bibliothèques ailleurs, et non seulement entre bibliothécaires et entre élu(e)s à la culture ?

Voilà précisément toute la volonté de cette ambition nationale. Les directeurs des DRAC, par exemple, sont mobilisés pour parler des bibliothèques quand ils rencontrent des élu(e)s. La Ministre prône également l’établissement de conventions très fortes entre équipements culturels, avec les écoles primaires, les collèges... Pour favoriser cette logique de réseau culturel, la bibliothèque peut jouer un rôle majeur : elle représente le meilleur passeur pour faire vivre une politique culturelle.

Les bibliothèques ont perdu leur vocation encyclopédique à cause d'Internet. Comment concevoir leur cœur de métier ? Ne devraient-elles pas, chacune, développer une sorte de spécialisation, de spécificité ?

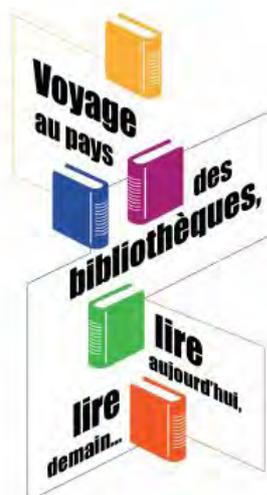
Le cœur de métier des bibliothécaires est avant tout lié à la nature de leurs collections. Par exemple, l'Etat met à disposition des collectivités soixante conservateurs nationaux chargés d'une mission patrimoniale autour des fonds – chacun ayant sa "couleur" – pour leur mise en valeur. Une mission qui bénéficie de la dématérialisation au travers de mises en réseau et de portails. Un sujet sur lequel le ministère est au travail.

On observe une tentation à charger les bibliothèques de réparer tous les maux de la société : lien social, inégalités sociales, territoriales, "fake news"... N'est-ce pas trop leur demander ?

Chaque lieu de culture est responsabilisé pour ce qu'il peut apporter. Bien entendu, ces possibilités varient selon les équipements : un point lecture ne pourra pas réaliser ce que peut une bibliothèque avec cinquante agents. Notre souhait est que les acteurs ne soient pas isolés mais parties prenantes d'un maillage. Ainsi, pour lutter contre les "fake news" ou les replis communautaires, ce sont non seulement l'ensemble des bibliothèques qui peuvent se mobiliser, mais tous les autres acteurs culturels aussi, dans une logique de complémentarité et de réseau.

Le plan prônait l'intercommunalisation...

Le rapport de la mission Orsenna s'est peut-être mal exprimé. Il parlait non des EPCI mais de toutes les formes de mise en



Février 2018

Rapport

à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication sur

l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques

Sylvie Robert
Sénatrice d'Ile-et-Vilaire
Août 2015



complémentarité, via des réseaux souples. Par exemple, en région PACA, et hors d'un cadre intercommunal, plusieurs bibliothèques se sont associées pour recruter des agents supplémentaires et leur demander de travailler à la mise à dispositions des fonds sur plusieurs communes rurales. L'intercommunalisation est possible, mais elle n'est pas indispensable. Seul importe le résultat, car une bibliothèque isolée ne pourra pas grand-chose. Il revient à chaque collectivité de construire le réseau qu'elle juge le plus pertinent sur son territoire.

Qu'attendez-vous de la FNCC sur cet enjeu ?

Nous sommes attachés à tisser une relation très forte entre le ministère et les associations de collectivités, ce que montre l'importance que la Ministre confère au Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) – une instance où sont représentés les régions, les départements, les villes de tailles différentes. Mais la FNCC, membre important de ce Conseil, a l'avantage de représenter toutes les collectivités et spécifiquement sur le plan culturel. Notre souhait est qu'elle soit une force de multiplication du débat, des réseaux et une instance de propositions, de parole portée, d'échanges. Elle est pour nous un partenaire de premier plan.

Rapport de Sylvie Robert



Rapport Orsenna



Propos recueillis
par Vincent Rouillon

L'avenir des DRAC en question

Les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ont dû s'adapter à la nouvelle organisation des territoires issue de la réforme



territoriale de 2015. Alors que cette adaptation a été menée en un temps record et est à ce jour encore en voie de consolidation, les DRAC ont fait l'objet d'une mission de trois Inspections générales : des finances, de l'administration et des affaires culturelles. « *L'étendue des nouveaux territoires constitue un défi pour l'accomplissement des missions.* » Un défi bien relevé par les DRAC mais, aux yeux des inspecteurs, insuffisamment accompagné par le ministère en central.

Le rapport d'inspection



LA FUSION des régions a entraîné celle des Directions régionales des affaires culturelles. Avec pour premières conséquences des organisations dites "multi-sites", complexifiant les parcours des dossiers, compliquant la tenue des réunions et multipliant les trajets de leurs agents... La loi LCAP a également accru leur charge de travail. Mais cette réorganisation a aussi bouleversé leur organisation hiérarchique... On aurait donc pu logiquement anticiper une certaine déperdition de la qualité du travail des DRAC et des regrets de la part de celles et ceux qu'elles accompagnent, en premier lieu les élu(e)s mais aussi les artistes et les professionnels de la culture...

Les DRAC plébiscitées par les élu(e)s. Le constat des Inspecteurs est tout autre : « *Le diagnostic qualitatif qui résulte des auditions effectuées par la mission témoigne d'un avis général très positif – inhabituel, compte tenu de la diversité des acteurs rencontrés – tant de la part des élus et représentants des collectivités territoriales que de la part des professionnels.* » Ajoutons que, parmi la vingtaine d'élus interrogés, plusieurs font partie soit du Bureau soit du Conseil d'administration de la FNCC.

Parmi les satisfecits des élu(e)s, l'indéniable "effet de levier" des DRAC, même en cas de financement minoritaire. « *Les élus sont attentifs au montant des crédits alloués mais c'est plus la présence de la DRAC au tour de table qui, en quelque sorte, vient "légitimer" le projet.* » Autre reconnaissance de leur « agilité » et leur capacité « tout-terrain » : leur aptitude à être « *garants d'une décentralisation bien comprise* » grâce à leur impartialité. Ou encore la qualité de leur expertise, en particulier dans le domaine du patrimoine. Par exemple cette parole d'un maire : « *L'architecte des bâtiments de France porte une vision d'ensemble et de continuité.* »

Mais la reconnaissance du travail des services culturels déconcentrés de l'Etat par les élu(e)s va au-delà. Le chapitre II du rapport est intitulé "Les DRAC : pivots des politiques culturelles en région en dépit de fragilités révélées et accentuées par les réformes territoriales". Et ce dans tous les domaines. Pour le développement d'une bibliothèque et la mise en œuvre réussie des conventions Territoire/Lecture (CTL), un directeur des affaires culturelles d'une communauté de communes témoigne : « *L'accompagnement de la DRAC à la prise de décision des élus a été déterminant. Le financement de la dotation générale de décentralisation a rendu le projet viable et aujourd'hui, devant le succès de fréquentation, nous réfléchissons à une ouverture le dimanche.* »

Le rapport note aussi la conviction des élu(e)s que les politiques culturelles sont indispensables au développement local, comme l'exprime le maire d'une capitale régionale : « *Les politiques culturelles sont au coeur des politiques publiques.* » Une conviction qui, loin de provoquer une volonté de se passer des services de l'Etat en région, signale au contraire combien sa présence est appréciée. « *Aucun des élus rencontrés par la mission n'a envisagé de transferts de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales dans le domaine culturel.* » L'engagement des DRAC est pour les collectivités une façon de préserver leur liberté politique. « *Les financements croisés renforcent la puissance de l'action publique* », estime un président de conseil départemental.

Et la "centrale" ? Pour autant, cette très forte sollicitation territoriale dans tous les domaines constitue une réelle pression pour les DRAC. « *Le DRAC, je ne sais pas comment il fait. Il me fait penser à un curé de campagne qui a de plus en plus de paroisses* », s'étonne un maire d'une ville centre de métropole. Le « *malaise* »

RENOUVELLEMENT MENACÉ

des DRAC s'avère réel. Et « *il ne provient pour l'essentiel ni de leur action sur le terrain, positivement appréciée, ni de leur positionnement en région, mais de l'organisation de l'administration centrale dont les défauts se répercutent directement sur elles.* » Autant l'éloge des services déconcentrés est grand, autant la critique de l'Etat en central se fait sévère : « *La fusion des régions a provoqué un choc, aggravé par le manque d'accompagnement stratégique du ministère.* »

Un manque de marges de manœuvre. Cette critique : les définitions "en silo" des politiques culturelles nationales « *laissent peu de place à des visions plus innovantes, à des expérimentations, faute de marges de manœuvre* », car la centrale s'est enfermée « *dans une fonction de gestion à distance des procédures, des projets et des crédits, au détriment de son rôle d'impulsion* ». L'administration centrale et l'administration déconcentrée sont « *deux mondes qui se côtoient sans vraiment se connaître* ».

Afin de mettre les DRAC davantage en capacité d'agir, les inspecteurs suggèrent notamment de leur redonner des marges de manœuvre et surtout « *de faire de la déconcentration des crédits, des actes et des décisions, la règle générale* ». En effet, certains crédits, dits "déconcentrés", « *masquent en réalité des "fléchages"* ». Donner plus d'autonomie aux DRAC exigera un transfert tant de compétences que de moyens de l'administration centrale vers ces services. A noter ici la pleine convergence entre les inspecteurs et la CFDT-Culture. Dans un communiqué (30 mai) intitulé "Faisons vraiment confiance aux services déconcentrés", le syndicat demande en effet « *que disparaissent les crédits fléchés, que naissent les vraies bilatérales entre administration centrale et DRAC autour des stratégies* ».

Une deuxième critique : le ministère n'a pas pris en compte les nouveaux acteurs

territoriaux : grandes régions, métropoles et intercommunalités. Une nouvelle réalité qui appelle à donner aux DRAC « *les moyens et les marges nécessaires pour accompagner de nouveaux besoins et modes de collaboration* ». Le ministère doit donc « *se redéfinir et se repositionner* » pour mieux leur permettre « *d'agir au plus fin du maillage territorial* ».

Une autre remarque porte sur l'interlocuteur des DRAC en administration centrale, le Département de l'action territoriale (DAT). Ses effectifs (12 emplois à temps plein) sont trop réduits et son champ d'intervention devrait être élargi. Le rapport suggère l'instauration d'un nouveau service, dont le DAT serait « *le noyau* », à l'échelle d'une véritable "direction", à la mesure par exemple de la Direction générale de la création artistique (DGCA). Une telle restructuration « *serait un véritable signal envoyé aux territoires pour l'impulsion d'un rééquilibrage de la politique culturelle entre Paris et les régions* ».

Le partage de la compétence culturelle. Jusqu'à présent, « *dans un contexte où les politiques culturelles restent une compétence partagée et où se manifeste une attente forte des collectivités* », les DRAC ont su s'adapter à la réforme territoriale de 2015 et « *trouver des voies de collaboration en repositionnant le rôle de l'Etat au fur et à mesure de la montée en puissance des initiatives locales* ». Qu'en sera-t-il demain ?

« *La mission souligne un risque de dégradation rapide des directions régionales qui pourrait priver le ministère de la Culture de ces outils pour diffuser les politiques culturelles de l'Etat.* » Une perspective inquiétante car pour les inspecteurs, le ministère, c'est avant tout ses DRAC. ■

Les DRAC sont en situation de fragilité dans leurs effectifs mêmes. Non seulement une baisse de 25 postes est prévue en 2018, mais 20% de leur personnel pourrait partir à la retraite d'ici 2022.

A cette perspective proche de départs à la retraite massifs s'ajoute une tendance croissante des agents à rejoindre d'autres services de l'Etat en région ou ceux de collectivités territoriales « *la plupart du temps pour de meilleures conditions de travail et de rémunération* ». Il est donc « *impératif de travailler à une meilleure attractivité et de mettre en place des processus de transmission de savoirs et d'expertises* ».

LE MALAISE DES DRAC NE PROVIENT POUR L'ESSENTIEL NI DE LEUR ACTION SUR LE TERRAIN, POSITIVEMENT APPRÉCIÉE, NI DE LEUR POSITIONNEMENT EN RÉGION, MAIS DE L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DONT LES DÉFAUTS SE RÉPERCUTENT DIRECTEMENT SUR ELLES.

note

Loi Elan : un clivage culturel



UNE LOI EN CONTRADICTION AVEC LA LOI LCAP... L'argumentaire de Jean-Pierre Leleux s'appuie expressément sur le constat que la loi Elan défait ce qu'avait construit la loi LCAP à laquelle le Sénat avait massivement contribué, en particulier sur le patrimoine et l'architecture, deux domaines où, précise-t-il, la stabilité des règles s'avère particulièrement nécessaire.

En effet, la loi LCAP avait pour objectif explicite de promouvoir la qualité

Le 27 juin, le sénateur (Les Républicains) des Alpes-Maritimes, Jean-Pierre Leleux, exposait son rapport pour avis rédigé au nom de la commission culture sur les dispositions du projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) concernant l'architecture et le patrimoine.

Il a pointé dans les deux domaines les risques d'une approche trop dérégulatrice, tant pour la qualité de l'architecture et la valorisation du patrimoine que pour les professionnels concernés.

Malgré quelques voix contraires, les sénateurs de la commission ont adopté l'ensemble des amendements proposés sur ce texte déjà voté en première lecture par les députés, le 12 juin. L'examen en séance publique par le Sénat aura lieu du 16 au 24 juillet. Extraits.

Le rapport pour avis 

de l'architecture et de conforter la profession d'architecte, notamment en instaurant un nouveau label pour le patrimoine architectural de moins de cent ans, mais aussi en abaissant les seuils exigeant le recours à un architecte, que ce soit pour les constructions individuelles ou pour les lotissements, et en renforçant le rôle des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Des mesures que remet en cause la loi Elan. « *Ces dispositions illustrent la volonté du législateur, exprimée il n'y a même pas deux ans, à la fois d'améliorer la qualité architecturale, de reconnaître et conforter le rôle de l'architecte et de moderniser l'architecture.* » Enfin, le sénateur s'élève contre la possibilité de déroger au lancement d'un concours d'architecture pour la construction de logements sociaux (loi relative à la maîtrise d'ouvrage, dite loi MOP, 1985).

... avec les lois "Malraux"... Pour le patrimoine aussi, la loi LCAP « *s'est efforcée de moderniser les règles relatives à la protection du patrimoine dans notre pays, sans remettre en cause le haut degré de protection dont il jouit* », avec pour objectif la refondation du partenariat avec les collectivités territoriales, les citoyens et les associations. Un objectif qui passe par la confortation du rôle des architectes de bâtiments de France (ABF). Là encore, la loi Elan (article 15) défait non seulement le travail réalisé par les sénateurs pour la loi LCAP, mais aussi l'esprit même

des lois dites Malraux conçues pour « *mettre un terme aux errements de l'après-guerre* ».

Le rapport remet en cause deux mesures : la substitution de l'avis simple à l'avis conforme de l'ABF pour l'installation de pylônes de téléphonie mobile et pour les opérations de lutte contre l'habitat indigne, insalubre ou en péril ; et l'inversion du sens du silence du préfet de région dans le cadre du recours pour permettre l'acceptation tacite du projet de décision de l'élu(e) local, alors que jusqu'à présent ce silence valait rejet.

D'où cette conclusion générale : « *L'architecture et le patrimoine [sont] deux axes majeurs de la récente loi "LCAP" au service de la qualité de vie des Français... aujourd'hui susceptibles d'être pénalisés par la volonté de "construire plus, mieux et moins cher".* »

Certes, le sénateur comprend l'agacement que peut provoquer le grand pouvoir décisionnaire des ABF, mais il plaide pour qu'on distingue la fonction des personnes : au-delà de telle ou telle expérience négative, le rôle de ce fonctionnaire de l'Etat « *trouve son fondement dans l'intérêt général attaché au patrimoine. Loin de répondre à des motivations purement esthétiques, la protection du patrimoine se justifie par sa nature même, qui constitue un pont entre notre passé et notre avenir. Il forge notre mémoire collective et constitue un levier de développement économique et touristique extrêmement puissant.* »

Jean-Pierre Leleux estime que le passage à l'avis simple pourrait en effet se révéler dangereux sur le long terme et propose le maintien de l'avis conforme « *en toutes circonstances* ». Un maintien qui vaudrait donc pour l'installation d'antennes de téléphonie mobile en périmètres protégés comme pour la lutte contre l'habitat dégradé : « *Les dérogations pour faciliter les opérations de lutte contre l'habitat indigne, insalubre ou en péril*

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UN ENJEU PROPREMENT CULTUREL

touchent aux fondements même des politiques patrimoniales telles qu'elles sont conçues depuis plus de cinquante ans. L'objectif de la loi Malraux était justement d'éviter la destruction d'immeubles très dégradés dans des zones présentant un caractère historique ou esthétique. »

Il note, de surcroît, qu'une telle suppression serait en contradiction avec l'introduction dans la loi Elan, par les députés, de la possibilité de faire appel à une médiation en cas de recours contre l'avis de l'ABF : « *La substitution de l'avis simple à l'avis conforme aurait pour effet d'empêcher son utilisation* », alors que l'essentiel est de favoriser le dialogue entre les élu(e)s et l'ABF. « *Votre commission pour avis estime que l'apaisement des relations entre élus et ABF nécessite de poursuivre les efforts en direction d'une plus grande association des élus locaux à la protection du patrimoine au niveau local.* »

... et avec le plan "Action cœur

de ville". Enfin, alors que la prise de conscience des effets dramatiques du non contrôle de l'urbanisme et de la dévitalisation des centres-villes est aujourd'hui au cœur des préoccupations nationales, le sénateur s'interroge : « *Les arbitrages opérés par le projet de loi au détriment de l'architecture et du patrimoine paraissent d'autant plus surprenants que, dans le même temps, la qualité urbaine et l'urgence de la rénovation urbaine sont des enjeux identifiés comme prioritaires, face à la nette dégradation des constructions réalisées dans l'après-guerre.* »

L'ambition du projet de loi est de construire plus, mieux, et moins cher. Une finalité qui « *interpelle tant ces trois objectifs paraissent difficilement pouvoir se conjuguer* » et qui comporte « *le risque d'atteintes irréver-*

COMMUNIQUÉ

11 juillet 2018

C'est une exception française : en 1977, une loi sur l'architecture était votée. Autre spécificité : les politiques de l'architecture sont placées depuis 1995 sous l'égide du ministère de la Culture. Enfin, la loi LCAP de 2016 a réaffirmé avec force l'importance culturelle de l'architecture. C'est donc un acquis.

Pour autant aujourd'hui, la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) semble remettre en cause la qualité proprement culturelle de l'aménagement du territoire. Elle développe en effet une logique de simplification des normes qui pourrait à terme entraîner la répétition des erreurs d'urbanisme d'après-guerre dont nous payons aujourd'hui encore le prix.

Il importe de rappeler l'enjeu : quelle ville voulons-nous pour demain ? On parle déjà de "ville 3.0"... C'est dès aujourd'hui qu'elle se construit.

La Convention de Faro (Conseil de l'Europe) disait déjà, en 2005, que le patrimoine culturel « *inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction*

dans le temps entre les personnes et les lieux ». Nous construisons cette interaction chaque jour. Nous construisons chaque jour notre patrimoine culturel.

La FNCC est une fédération dédiée à la promotion de la culture dans les politiques territoriales. Son objet n'est pas tel ou tel secteur particulier des arts et de la culture mais la contribution – ou l'impact – de l'ensemble des politiques publiques sur la vitalité culturelle du pays. Sur son attractivité et son rayonnement aussi. D'où ses interrogations...

La FNCC a vocation à promouvoir la dimension culturelle dans chaque politique publique et notamment dans l'aménagement et la fabrique de la ville. Elle souhaiterait interpeller l'Association des maires de France (AMF) ainsi que l'ensemble des associations généralistes sur ces enjeux. La Fédération dit aussi sa disponibilité pour contribuer à une réflexion dont dépend non seulement le bien-être de nos concitoyennes et de nos concitoyens mais le cadre même de notre espace partagé et du patrimoine culturel que nous léguerons aux générations futures.

la FNCC

sibles à la qualité de l'habitat à l'avenir et à celle du patrimoine ». Entre ces logiques qui s'affrontent – protection du patrimoine, augmentation du nombre de logements et impératif d'un moindre coût économique –, le Sénat semble avoir choisi.

Lors de l'examen du texte en commission culture, Jean-Pierre Leleux constate que les sénateurs de la commission culture s'expriment pour (très majoritaires) et contre ne s'organisent pas selon une opposition droite/gauche. De là sa conclusion : « *Les clivages ici ne sont pas politiques mais culturels. Nous aurons du mal à nous faire entendre, mais nous y parviendrons si nous sommes mobilisés : l'enjeu est de taille, car les effets de certaines dispositions se manifesteront sur au moins vingt ans.* » ■

Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Avec la Nouvelle-Aquitaine, la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est la plus grande de France, plus étendue que l'Irlande : 13 départements, plus de 4 500 communes, 161 intercommunalités et deux métropoles. La population compte près de 5,8 millions d'habitants et bénéficie d'une croissance démographique continue (+50 000 habitants chaque année). L'Occitanie est une terre à la fois de grandes concentrations urbaines et de territoires ruraux, aux paysages très variés (deux massifs montagneux et plus de 220km de côtes méditerranéennes) mais aussi une très grande richesse patrimoniale, matérielle et immatérielle, et notamment deux langues régionales vivaces : le catalan et l'occitan.

Dominique SALOMON, vice-présidente en charge de la culture, du patrimoine et des langues régionales au conseil régional d'Occitanie, décrit les principaux axes de la politique culturelle régionale mais souligne aussi son principal défi : articuler une action de structuration à l'échelle de la Région sans perdre une vision de proximité et de collaboration avec l'ensemble des collectivités qui la composent.

Quelle est l'approche générale de la culture au conseil régional d'Occitanie ?

Pour nous – et je dis “nous” à dessein pour exprimer une véritable majorité politique dans un territoire qui subit une forte pression du Front national – la culture constitue une chance pour nos concitoyen(ne)s de forger leur conscience, leur esprit critique, leur pensée, leur capacité d'analyse en se confrontant à l'imaginaire des artistes. Un moyen fondamental d'émancipation pour l'exercice par chacune et chacun de ses droits démocratiques. D'où le fort engagement de la Région dans ce domaine, en particulier vis-à-vis des jeunes. C'est aussi un moyen de développer cohésion et sentiment d'appartenance territoriale. Dans ce territoire, désormais aussi vaste qu'un pays, la connaissance de notre histoire commune est très importante pour forger notre identité.

Comment avez-vous défini la compétence culturelle régionale ?

Tout d'abord, même si elle relève d'une compétence partagée, la culture constitue une politique publique à part entière et en rien un complément ou un supplément d'âme. Cette conviction se lit dans les grands axes de travail définissant notre ambition culturelle :

- Faciliter l'accès de tous à la culture en œuvrant pour une égalité territoriale, ce qui ne va pas de soi sur un territoire comportant deux métropoles (Toulouse



© Grimault Emmanuel - Région Occitanie

et Montpellier), de nombreuses villes moyennes, mais aussi des zones rurales et de montagne parfois éloignées de tout centre urbain. La Région souhaite donc soutenir les initiatives de tous les territoires en leur assurant un soutien financier et en permettant un maillage en équipements culturels : scènes labellisées ou pas, cinémas, musées, festivals, bibliothèques, etc.

- Encourager la création (production et diffusion), l'innovation, pas uniquement au travers des technologies modernes, mais aussi par une approche sociale différente.
- Fortifier l'économie et le patrimoine, car – il faut oser le dire – il existe un lien évident entre culture et économie.
- Contribuer au rayonnement international de l'Occitanie afin que ce territoire et les artistes qui y vivent soit mieux connus.



Les langues régionales figurent-elles également parmi vos priorités ?

Les langues régionales sont intégrées en transversalité dans l'ensemble de notre action politique. De plus, deux élu(e)s ont en charge cette dimension, l'une pour le catalan, l'autre pour l'occitan. Deux Offices publics des langues régionales ont également été mis en place pour chacune d'entre elles.

Comment définiriez-vous le rôle de vice-présidente régionale en charge de la culture ?

Tout d'abord un rôle d'écoute des territoires et des porteurs de projets. Mais aussi un rôle d'animation des débats et de proposition au sein de la Région que j'assume en partenariat avec mon collègue qui préside la commission culture (un fonctionnement qui permet à l'exécutif et l'assemblée régionale de travailler en complémentarité)

Rencontrez-vous des difficultés pour défendre le budget culturel au sein de l'assemblée régionale ?

Non, car la présidente de la Région, Carole Delga, est très à l'écoute. Elle m'a confié la tâche d'élaborer une politique culturelle à partir d'une large concertation d'où a émergé un certain nombre d'objectifs dont un tiers sont nouveaux. Le budget pour la culture, qui s'élève à un peu moins de 100M€ en tout, a en conséquence été augmenté. Soit 3,2% du budget total de la Région.

Les responsabilités et les périmètres des régions ont beaucoup crû, mais non les moyens...

C'est d'autant plus juste que la Région ne lève pas d'impôts. Elle ne peut s'appuyer que sur des dotations et s'en retrouve entièrement tributaire. Nos budgets sont en effet serrés au regard de nos responsabilités.

Quelles sont vos principales difficultés ?

Principalement les distances. Il est extrêmement compliqué de conserver une proximité avec les territoires et les porteurs de projets. Enfin, il n'est pas toujours aisé de mobiliser les autres collectivités. Comment construire une politique cohérente avec des approches parfois très différentes ? Nous y travaillons par le biais de conventions multi-partenariales, avec l'Etat, les intercommunalités, les départements, afin de tenter de sécuriser les projets, et en particulier de les mettre à l'abri des fluctuations politiques en mettant en place des co-financements pour assurer le caractère partagé de la politique culturelle.

La diversité des sensibilités politiques est-elle un obstacle ?

Parfois. Nous ne partageons pas toujours la même vision de la culture, nous n'avons pas toujours les mêmes critères de jugement sur l'intérêt de projets culturels avec certains de nos collègues élu(e)s. Les attentes ne sont pas les mêmes, nous devons toujours convaincre du bien-fondé de nos propositions...

Un festival, par exemple, a beaucoup d'importance pour donner du travail aux professionnels des arts et de la culture. La Région se sent-elle une responsabilité de ce point de vue ?

Oui, tout à fait, et même si cela ne relève pas de notre responsabilité directe. Dans cet esprit, nous avons en particulier étendu le Comité régional des professions du spectacle (COREPS) – instance de discussion paritaire – à l'ensemble du territoire régional. Cette dimension est également prise en compte quand nous traitons de l'économie culturelle, par exemple pour l'audiovisuel, en étant attentifs aux retombées économiques (nous avons renforcé le Fonds Régional d'aides aux tournages)

QUAND UN TERRITOIRE
ACCUEILLE DES
TOURNAGES DE SÉRIES,
TOUT EST GAGNÉ : SE
MET ALORS EN PLACE UN
VÉRITABLE ÉCOSYSTÈME
AUTOUR DES MÉTIERS DE
L'AUDIOVISUEL, SUSCITANT
L'INTÉRÊT POUR DE
NOUVEAUX TOURNAGES EN
RÉGION.

et aux conséquences en termes de création d'emplois. Il en va de même pour la musique, d'où notre demande d'adhésion au dispositif des "cafés-culture" ou encore pour notre travail de structuration de la filière musicale, de celle du livre ou du cinéma.

Certains équipements sont-ils directement sous tutelle de la Région ?

Sont en régie directe le musée régional d'Art contemporain de Sérignan, le centre régional d'Art contemporain de Sète, le musée archéologique de Javols en Lozère, les Maisons Daura pour les résidences artistiques à Saint-Cirq-Lapopie. Ce sera aussi le cas pour le musée de la Romanité Narbo Via, actuellement en cours de construction.

Quel regard portent les autres collectivités territoriales sur la Région : attente, méfiance... ? Et quelles modalités de travail avec elles ?

Cela dépend des collectivités. On sent une attente. Et j'ose espérer qu'il n'y a pas de méfiance, car nous veillons à ne pas adopter un comportement de tutelle, à favoriser le dialogue et la compréhension mutuelle. Il y a cependant quelques tensions liées à la présence de deux métropoles et au rééquilibrage de nos soutiens aux gros équipements culturels. Il faudra sans doute

encore des années pour que la grande région se sente vraiment une.

La région préside les Conférences territoriales de l'action publique (CTAP) et donc leurs commissions culture spécifiques. Où en est-on en Occitanie ?

Nous en avons institué une. Elle s'est réunie deux fois, notamment sur la question du patrimoine, avec plus de 400 collectivités. Le sujet est consensuel, car chacune a des difficultés pour préserver et valoriser son patrimoine, en particulier les églises et le patrimoine vernaculaire. J'ajouterai que la Région abrite huit sites classés Unesco et 4 700 monuments historiques – nous avons la chance de ne pas avoir connu les destructions des deux dernières guerres mondiales. La Région est consciente de l'importance de ce patrimoine exceptionnel, mais elle ne dispose pas d'un budget suffisant en regard des besoins.

Le cinéma et notamment l'accueil des tournages, sont-ils une priorité ?

En effet. L'Occitanie est passée de la 6^e à la 3^e place pour l'accueil des tournages de fictions, derrière l'Ile-de-France et PACA. Nous développons également une politique en faveur des documentaires et des films d'animation, avec un tissu d'entreprises très dynamiques à Toulouse et



La série quotidienne de TF1 *Demain nous appartient* a été entièrement filmée à Sète.

Montpellier. Et bien sûr, nous ne pouvons pas passer sous silence la forte activité dans ce domaine liée à l'implantation de séries télévisées. Quand un territoire accueille des tournages de séries, tout est gagné, car se met alors en place un véritable écosystème autour des métiers de l'audiovisuel, suscitant l'intérêt pour de nouveaux tournages en Région.



© Lecarpentier Lydie - Région Occitanie

Quels sont vos relations avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ?

Le lien est essentiel, car l'Etat reste l'Etat, et son soutien constitue un gage de qualité. Nous avons la chance d'entretenir d'excellentes relations avec la DRAC et travaillons ensemble dans un respect mutuel : nos actions sont complémentaires et nous partageons une approche commune. Nous associons également le préfet de Région à la CTAP, ainsi que le DRAC pour les débats sur la culture.

Et avec l'Union européenne ?

En 2005 a été créée l'Euro-région. Elle regroupe Les Baléares, la Catalogne et maintenant l'Occitanie, avec pour objectif de porter des projets communs dans le cadre d'une gouvernance partagée. La commission culture de l'Euro-région dispose d'un petit budget abondé par chacune des régions membres, permettant de soutenir quelques projets par an, lesquels doivent associer les trois territoires. Chaque porteur de projet doit trouver un

partenaire dans les deux autres régions. Un processus qui marche très bien. Nous avons également confié à une agence de spectacle vivant une mission d'aide à la constitution de dossiers pour la recherche de fonds européens.

Qu'attendez-vous de la FNCC ? Et que pouvez-vous lui apporter ?

J'attends en particulier de pouvoir y aborder certains sujets d'actualité, comme par exemple celui des festivals et la problématique de leur rachat par des grands groupes internationaux. La Fédération est pour moi un lieu d'échanges important qui permet de "lever le nez du guidon" en voyant ce qui se passe ailleurs. Quant à ce que je peux apporter à la FNCC, sans doute mon regard sur ce moment très particulier, singulier, de la fusion des régions.

Propos recueillis
par Vincent Rouillon

Lormont

Située dans le département de la Gironde, aux bords de la Garonne, la ville de Lormont – 22 000 habitants – est une commune de la métropole bordelaise. Riche d'une très dense vie associative, de la présence d'habitants de cultures diverses, Lormont porte une longue tradition de dynamisme culturel, sous l'impulsion de son maire, Jean Touzeau, élu depuis 1995. La Ville s'appuie en particulier sur un pôle culturel et sportif regroupant au sein d'un parc une médiathèque, une école de musique danse théâtre, une salle d'exposition, des salles de spectacle et, de l'autre côté de la Rue des Arts, un centre d'art municipal.

Stéphane PERES DIT PEREY, maire-adjoint délégué à la culture et à l'animation, décrit les principales ressources et les grands axes de la politique culturelle de la Ville. Il expose notamment un dynamisme municipal dans ce domaine en direction des habitants, mais aussi le bénéfice que la commune tire de sa situation de commune métropolitaine ainsi que la volonté de la municipalité d'élaborer des projets avec d'autres communes, proches ou lointaines.

Quel est pour vous le rôle principal d'une politique culturelle municipale ?

L'accès à la culture relève d'une mission pour ainsi dire régaliennne de l'Etat. A ce titre, elle est une dimension indispensable de toute action politique locale. A Lormont, nous développons notamment deux principaux axes : l'éducation et la citoyenneté. Dès lors, la culture trouve pleinement sa place dans notre projet politique et par notre action publique, car elle est un vecteur d'émancipation personnelle, de développement de l'esprit critique, de lutte contre l'exclusion sociale, d'ouverture au monde et aux autres. Par ailleurs, la ville compte environ une cinquantaine de nationalités, ce qui lui confère une énorme richesse pour le partage et l'ouverture culturelle. Enfin, parmi les 350 associations de la ville, beaucoup s'engagent sur le champ de la culture. Nous portons donc une action de soutien à la création et à la vie associative pour accompagner cette dynamique créatrice de lien entre les habitants. Un dynamisme que l'action culturelle vient pour ainsi "chapeauter" auprès de tous et pour le plus grand nombre.

Votre approche citoyenne de la culture résonne en cohérence avec le principe du respect des droits culturels et avec la promotion du dialogue interculturel...

En effet. Nous organisons par exemple chaque année deux cycles intitulés "Si loin, si proche". Chacun d'eux met en lumière une culture particulière. Pour ces manifestations, notre service culturel municipi-



pal s'appuie à la fois évidemment sur ses compétences mais aussi sur les habitants, les associations et les établissements scolaires, non seulement pour y participer mais pour en concevoir la programmation, en étant attentif à ce que chacun veut dire aux autres. On ne construit pas cela dans notre coin. Cette approche va dans le sens des droits culturels : l'accès, certes, mais aussi la capacité d'être acteurs de sa propre culture. Tout comme également l'attention à assurer la présence artistique dans toute la ville en allant à la rencontre des habitants afin que la culture irrigue l'intégralité de la commune. Notre pôle culturel et sportif – Le Bois fleuri – contribue à ce travail d'aller-retour par sa programmation propre et ses actions hors les murs : investir des lieux en plein air, d'autres salles municipales ou



des lieux privés. Sans parler des œuvres d'art de notre collection visibles dans tout l'espace public. Donc oui, nous portons une politique culturelle très volontariste, en allant au contact des habitants, avec notamment des tarifs très abordables et une grande qualité, et qui relève du principe des droits culturels, en mettant en lumière les cultures et le vivre ensemble.

Ressentez-vous des réticences de certaines communautés culturelles à ce partage ?

Non, car il y a une grande qualité de relation entre le monde des associations et le monde politique local, et avec les habitants. Cela tient sans doute aussi à une forte continuité, à la solidité des liens tissés, et à la très grande ouverture de l'esprit, du cœur et des bras de chacun.

Quelles sont vos priorités ?

Dans le cadre de la priorité donnée à l'éducation et à la citoyenneté, nous souhaitons une culture qualitative qui touche le plus grand nombre, dans tous les quartiers, et rayonne hors des limites communales. Le rôle du pôle culturel et sportif s'avère déterminant. Je fais un focus notamment

sur notre médiathèque de 2 700m², fréquentée par plus de 5 000 adhérents. Un lieu très attractif qui propose de nombreux ateliers dans ses différents secteurs (dont nos archives municipales) : d'écriture, de multimédia (avec des imprimantes en 3D et un matériel numérique de pointe), des cercles de lecteurs de tous âges, de la calligraphie, des *game sessions*. Et même des prix littéraires annuels. La médiathèque dispose par ailleurs d'un petit auditorium pour présenter des spectacles souvent liés aux secteurs "jeunesse" et "image et son". Il y a également des "bibliothékids", des enfants qui viennent, hors temps scolaire, conseiller les jeunes pour leurs lectures. Je citerai aussi l'atelier "Bib de rue" qui consiste à faire circuler le fonds jeunesse dans les quartiers en allant à la rencontre des enfants, ainsi que le portage à domicile pour les personnes âgées. A ces ateliers s'ajoutent des initiatives de découverte des langues autour de collections d'ouvrages en anglais, en turc, en espagnol, en arabe.

Quelles sont les ressources culturelles ?

On peut distinguer trois types de ressources : les équipements et leurs personnels, un budget et la vie associative.

La Fête de la musique et le Marché gourmand



**BORDEAUX N'EST
ABSOLUMENT PAS
UN FREIN. BIEN AU
CONTRAIRE, CETTE
PROXIMITÉ CONSTITUE
UN ATOUT. NOUS SOMMES
DONC FIERS D'ÊTRE UNE
VILLE MÉTROPOLITAINE ET
DE RAYONNER AU-DELÀ DE
LA COMMUNE.**

Outre la médiathèque, la Ville de Lormont possède une école municipale de musique, théâtre, danse (750 élèves) qui déploie une politique tarifaire très accessible pour ses habitants (de 11€ à 180€ par an selon la discipline) et fait du prêt d'instruments (50€ par an). Mais aussi des salles de spectacle avec une programmation prioritaire au jeune public. Il y en a trois, celle de la médiathèque (60 places), un théâtre (240 places), et une grande salle (1 200 places) entièrement équipée pour des spectacles tout public mais qui sert aussi à des activités sportives. Donc une salle réellement mixte ; un salon du livre et des littératures sportives ainsi que les "Foulées littéraires", fin novembre, concrétisent pleinement cette mixité des publics. La programmation tient compte de tous les âges de l'école, avec des spectacles donnés en double séance : en temps scolaire et hors temps scolaire, et dans tous les champs artistiques pour répondre au parcours d'éducation artistique et culturel de chacun. Chaque élève de la ville assiste donc à au moins un ou deux spectacles par an avec son enseignant.

Lormont dispose d'un centre d'art, situé juste en face du pôle culturel, de l'autre côté de la Rue des Arts : un lieu de pratiques de la peinture, de la sculpture et de la reliure. Il gère aussi une salle d'exposition (huit par an) qui pratique la gratuité. L'ensemble du pôle culturel, inauguré en 2010, est très fréquenté : pour exemple, à ce jour, plus de 50 000 personnes ont franchi la porte de la salle d'exposition. Les cultures urbaines trouvent pleinement leur place dans un

immense espace dédié autour de projets co-portés par les services municipaux "jeunesse" et "culture", et les jeunes eux-mêmes. J'ajouterai que 24 maisons de la Rue des Arts – les Folie's – sont réservées à des artistes, des professionnels culturels et à des artisans d'art.

Enfin le budget. Hors charges de personnel, soutien aux associations et dépenses d'investissement, il s'élève à 330 000€ environ, soit 8% du budget municipal global. Les subventions municipales annuelles aux associations culturelles représentent environ 90 000€. Donc un vrai choix politique.

La proximité de Bordeaux est-elle un atout ? Une difficulté ?

Bordeaux n'est absolument pas un frein. Bien au contraire, cette proximité constitue un atout. D'ailleurs, nous construisons notre programmation culturelle en connexion parfois avec la sienne. Ainsi, par exemple, notre Fête de la musique, prévue sur la même date, propose un programme complémentaire et différent, en conservant l'esprit de cet événement. Précisons que Bordeaux et Lormont sont les deux seules villes en bord de Garonne à disposer d'un accès direct au fleuve. Une ligne de bateaux-bus a été instituée pour les relier. Pour la Fête de la musique donc, après une programmation d'après-midi dans des lieux précis de la ville par nos ensembles de l'école municipale, les amateurs se produisent le soir sur la Place Aristide Briand, le long du fleuve, autour d'un marché gourmand.

Vernissage d'une exposition
et gala de danse jazz "Tous en scène"



De là, les gens peuvent prendre le bateau vers Bordeaux et inversement. Un lien se fait. Enfin, les Cours Florent sont installés à Lormont, au Château du Prince Noir. Nous avons donc tout intérêt à être partenaires. Et même si les sensibilités politiques des deux municipalités diffèrent, nous menons un véritable travail de co-construction sur certaines actions.

Il faut préciser que si Bordeaux Métropole n'a pas la compétence culturelle, elle gère plusieurs lieux importants – l'Arena à Floirac par exemple – et soutient certaines de nos initiatives. A noter aussi une importante action en faveur de la mobilité des publics intitulée "l'Été métropolitain" et dans laquelle nous nous inscrivons très volontiers. Nous sommes donc fiers d'être une ville métropolitaine et de rayonner au-delà de la commune.

Le lien avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est-il étroit ?

Le lien est très fort, permanent, et les rapports excellents. La DRAC accorde à Lormont une attention particulière. Elle accompagne nos actions et nous soutient fortement, en particulier dans le champ de la lecture publique.

Est-ce difficile de défendre les budgets ?

Non, ni en conseil municipal ni en commission, car notre action culturelle s'inscrit dans le projet de la ville et est très reconnue. Certes il y a parfois et heureusement des discussions, des échanges, mais l'intérêt pour les enjeux culturels est très largement partagé.

Les habitants de Lormont sont-ils attentifs, exigeants en matière culturelle ?

Le succès de notre action culturelle tient, je crois, à la volonté d'associer accessibilité et qualité. Nous avons des personnels de



La Médiathèque du Bois fleuri et l'auditorium

grande compétence, vingt-quatre professeurs certifiés à l'école de musique danse théâtre, et une programmation culturelle exigeante ; et les habitants sont sensibles à cette exigence. Nous sommes également partenaires du Festival d'art contemporain de Bordeaux (FAB) et du Centre national chorégraphique La Manufacture ou du Rocher de Palmer – nous accueillons plusieurs spectacles de leurs programmations hors les murs – avec qui nous coorganisons des festivals. Là encore ce sont des gages de qualité. Notre festival "Tous en scène", en juin, restitue l'ensemble de la pratique artistique en amateur sur la commune (école municipale, centre d'art,

établissements scolaires, associations). Sa grande qualité attire plusieurs milliers de personnes.

Des liens avec d'autres communes ?

Nous tissons des liens étroits avec trois autres communes des bords du fleuve, notamment autour d'une action forte sur la BD au travers d'un festival en lien avec l'Education nationale, les associations et nos quatre médiathèques. Un autre projet sera, à l'horizon 2020, de développer une "Maison des écritures" à l'échelle métropolitaine : un lieu d'écriture, de résidences, de partage et de programmation. Nous y travaillons dès aujourd'hui. Des festivals intercommunaux font lien entre certaines villes. Mais nos partenariats culturels vont également plus loin, avec la signature de "pactes d'amitié" avec Pointe-à-Pitre et, bientôt, avec l'Institut culturel français de Fès et, nous le souhaitons, avec la Ville. Ce pacte a vocation exclusivement cultu-

relle, avec pour priorité le partage d'actions construites concrètement avec et en direction des habitants.

Lormont vient d'adhérer à la FNCC.

Qu'attendez-vous de la Fédération ?

Nous aurions dû adhérer bien avant... Je suis particulièrement sensible à la qualité des publications régulières de la FNCC, au congrès et aux réunions auxquelles nous avons participé. Plus généralement, nous partageons les valeurs de votre Fédération, son esprit d'ouverture, son engagement militant. Notre volonté est d'apprendre auprès des autres, d'apporter notre propre expérience et d'échanger dans nos différences. Il faut sans cesse s'améliorer. La culture reste un combat et un moyen pour lutter contre les mauvaises pensées et grandir notre Humanité.

Propos recueillis par
Vincent Rouillon

Concert au Festival
des Hauts de Garonne



Jeu vidéo et territoires

Le secteur extraordinairement dynamique du jeu vidéo est représenté par le Syndicat national du jeu vidéo (SNJV) qui réunit un réseau de 400 professionnels et de 200 entreprises. Plus de la moitié des Françaises et des Français pratique le jeu vidéo. D'un point de vue territoriale, les entreprises se sont fortement implantées en région, notamment au travers de neuf "clusters industriels" (regroupement d'entreprises sur un même lieu). Si l'audience du jeu vidéo en fait une pratique incontournable pour les collectivités territoriales, est-ce un art ? Souvent. Est-ce une industrie ? Certainement. Est-ce un atout culturel pour les territoires ? Ou plutôt : pourquoi est-ce un atout pour les territoires ?

Eléments de réponse avec **Julien VILLEDIEU**, délégué général du SNJV.

Au-delà de son aspect ludique, la créativité du jeu vidéo croise graphisme, musique, image animée, scénario... Comment mieux faire sentir cette dimension créative et la rendre sensible aux élu(e)s ?

On ne peut évidemment pas reprocher aux élu(e)s de mal connaître ou de ne pas sentir l'intérêt du jeu vidéo. Mais ils doivent s'y intéresser, car tous les Français jouent, et de plus en plus. Au début des années 2000, 10% de la population s'y adonnaient. La proportion est aujourd'hui de 53% de joueurs réguliers, autant de femmes que d'hommes, avec un âge moyen de 34 ans. Cette évolution sociologique justifie largement la curiosité des élu(e)s. Nous avons donc la responsabilité de les sensibiliser à cette industrie culturelle et d'essayer de briser les barrières psychologiques.

Autrefois le roman puis, plus récemment, le rock, la bande dessinée ou les séries télévisées ne bénéficiaient pas de la reconnaissance culturelle qu'ils ont aujourd'hui. A son tour, le jeu vidéo fait désormais pleinement partie de la culture. C'est la culture du 21^e siècle. Prendre en compte le jeu vidéo, c'est être en phase avec son temps et avec les pratiques culturelles de nos concitoyens.

D'un point de vue culturel, le jeu vidéo pose la question de la différence entre culture et divertissement...

Il n'y a pas de "bon" et de "mauvais" jeu vidéo. Certes, certains développent plus particulièrement une dimension artistique ou patrimoniale. Mais il faut considérer le jeu vidéo comme une expression culturelle parmi d'autres et qui, comme les autres, se déploie dans la diversité.

Et si cette industrie culturelle a d'abord concerné surtout les jeunes, le temps en fera une culture à part entière, un média intéressant toutes les générations.

Avez-vous le soutien du ministère de la Culture ?

Oui et depuis déjà longtemps, avec dès l'origine une écoute attentive. Nous avons un dialogue constant avec le ministère depuis maintenant quinze ans afin de favoriser la compétitivité internationale de cette industrie très concurrentielle. Pour autant, la sensibilisation reste toujours nécessaire pour que le ministère s'approprie le jeu vidéo comme une culture à part entière.

Que peut apporter aux collectivités territoriales, notamment aux régions et aux métropoles, la prise en compte de ce domaine de l'industrie culturelle ?

Il s'agit d'un secteur très porteur en termes d'emplois et de valeur ajoutée. C'est également un entrepreneuriat de rayonnement : 90% de la création vidéo-ludique française part à l'exportation. Le jeu vidéo est aussi un outil majeur d'attractivité territoriale. Il n'exige que deux choses : du talent et une bonne connexion Internet, ce qui permet potentiellement de créer du dynamisme économique partout, en milieu urbain comme en territoire rural, à condition toutefois qu'il y ait un environnement favorable.

Inversement, que peut apporter au secteur du jeu vidéo l'implication des collectivités ?

Malgré la forte croissance du secteur, le tissu reste encore très jeune – la moitié des entreprises a moins de cinq ans – et donc fragile. Nous avons besoin du soutien des collectivités pour faciliter l'accès au marché et pour que l'écosystème se développe, car la création de jeu vidéo est gourmande en capitaux. Ainsi, les "clusters" d'entreprises qu'accompagnent les collectivités jouent un rôle essentiel. Et d'ailleurs certaines régions, comme l'Île-de-France, les Hauts-de-France ou la Nouvelle-Aquitaine, vont jusqu'à proposer des dispositifs de soutien direct car, tout comme pour l'ac-

cueil de tournages de films, le jeu vidéo s'inscrit naturellement dans la compétence économique des régions. Et de ce point de vue territorial, il faut bien prendre conscience que le jeu vidéo ne relève pas d'une culture américaine mais bien de la créativité de notre pays.

Les bibliothèques sont l'un des principaux équipements culturels des collectivités. Beaucoup ont développé des ludothèques...

En effet, lieu d'intermédiation de toutes les formes de culture, la bibliothèque intègre de plus en plus le jeu vidéo. Nous accompagnons certaines pour des initiatives de rencontre avec des créateurs et pour la mise à disposition de jeux.

Le coût d'acquisition ou d'abonnement n'est-il pas un frein ?

De nombreuses entreprises – même si pas toutes – prévoient des dérogations pour les bibliothèques. De plus, ces équipements permettent de promouvoir un certain type d'offre, par exemple pour un jeu entièrement développé sur le thème de la Première Guerre mondiale – un jeu qui a toute sa place pour mieux faire comprendre ce moment de l'histoire.

Pourrait-on imaginer, par exemple dans le domaine du patrimoine, une mise en valeur de sites réels au travers du jeu vidéo ?

Intéressante question. La notion de patrimoine existe depuis longtemps dans le jeu

vidéo. Par exemple, l'opus de *Assassin's Creed Unity* propose une reconstitution du Paris de la Révolution française où les joueurs peuvent se promener et découvrir l'architecture de l'époque. Il existe aussi une version pour les scolaires du dernier opus *Origins* qui permet de découvrir l'Égypte ancienne. Elle a fait un carton auprès des enseignants et des élèves ! Autre exemple encore, *The Architect* qui reproduit Paris et propose la possibilité de reconstruire la ville selon ses souhaits. Là aussi un jeu véritablement bluffant. Enfin, la dimension patrimoniale entre pour beaucoup dans les critères du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) qui ouvrent droit au crédit d'impôts Jeu Vidéo. Un dispositif créé en 2008.

Les collectivités territoriales ont parfois de la difficulté à répondre aux attentes culturelles des jeunes. Les adolescents, en particulier, ont tendance à être un angle mort de leur action culturelle. Le jeu vidéo peut-il favoriser ce lien ?

Le jeu vidéo ne concerne pas seulement les jeunes, même s'il est vrai qu'ils en consomment davantage. Néanmoins, il y a aujourd'hui une diversité de contenus adaptée à tous les publics et également adaptée à tous les supports : ordinateurs, tablettes, téléphones portables... Enfin, à condition de travailler à la médiation et à l'accompagnement et de préserver une forte dimension ludique, le jeu vidéo contribue aussi au lien entre les générations.



On a parfois l'image du jeu vidéo comme celle d'un secteur promouvant la violence, le machisme et aussi l'enfermement...

A une certaine époque, en effet, le joueur-type était masculin et s'adonnait au jeu vidéo de manière purement individuelle. Alors, les jeux véhiculaient des valeurs pas forcément compatibles avec ce qu'on attend d'un média culturel.

Le temps a passé, apportant une certaine maturité. Les jeux ont changé et le public s'est féminisé. Aujourd'hui, nos créateurs sont très attentifs à cette question des valeurs et du sens. Par exemple *Donnod Entertainment* ou *Quantic Dream* proposent des jeux avec une proposition de valeurs très profondes, sans violence, travaillant sur des choix moraux ou abordant des questions de société. Nous portons en effet, comme tout vecteur de culture, une responsabilité et il n'y a aucune malice de la part des créateurs à enfermer les gens dans des valeurs contestables.

Pourrait-on opposer, comme pour le cinéma, un jeu vidéo "d'auteur" et un jeu vidéo commercial, pour ainsi dire un jeu vidéo à caractère artistique face à un autre plus commercial ?

Pourquoi pas... Il existe en effet des jeux vidéo plus commerciaux que d'autres. Mais nous ne revendiquons pas une telle hiérarchisation. L'essentiel est de rencontrer son public, de toucher le joueur, de lui faire vivre des émotions. La grande différence du jeu vidéo par rapport aux autres

vecteurs de culture tient au fait que le joueur y est acteur.

Le ministère de la Culture est en train de mettre en place un "pass' culture". Quelle place le jeu vidéo pourrait-il y avoir ?

La ministre de la Culture vient en effet d'annoncer que le jeu vidéo ferait partie de l'offre du pass' culture. Une excellente nouvelle. Mais il sera difficile d'établir quelque chose comme un label. Cela va exiger un travail de critérisation très fin pour identifier les jeux selon une dimension artistique plus ou moins prégnante. Il faut rappeler que l'interactivité du jeu vidéo constitue son ADN – la part proprement artistique vient pour ainsi dire en plus – et que tous les jeux vidéo portent une dimension culturelle, fussent-ils même violents.

Quel est la nature de vos liens, de votre dialogue avec les collectivités ?

Les liens sont nombreux, au travers de dialogues, de rencontres. Nous essayons d'éveiller la curiosité pour le jeu vidéo et de susciter l'envie de mettre en place des dispositifs de soutien en soulignant que ce secteur crée chaque année 20% d'emplois de plus que la précédente. Le jeu vidéo emploie aujourd'hui 6 000 personnes. Malgré quelques craintes, parfois justifiées, on sent un intérêt net, une écoute grandissante de la part des collectivités territoriales.

Propos recueillis par Vincent Rouillon



LUNDI 16 JUILLET

MARDI 17 JUILLET

Programme complet
sur le site de la FNCC : fncc.fr
Rens. 04 77 41 78 71

les journées d'Avignon de la



Lundi 16 juillet - La FNCC, ses adhérents, les collectivités territoriales

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SÉMINAIRE DES ADHÉRENTS

Culture et proximité : partage d'informations sur le nouveau contexte. Aujourd'hui, de nombreux domaines sont des priorités territoriales : lecture publique, festivals, revitalisation des centres-villes, EAC, itinérance...

9h30 à l'Hôtel de Ville

COLLOQUE DES ASSOCIATIONS DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Politiques culturelles de proximité : la culture près de chez nous ! Il existe un foisonnement multiple et des initiatives remarquables. Comment dynamiser la vie culturelle de proximité ?

16h30 dans la Cour du Cloître Saint-Louis

SESSION DE FORMATION À AVIGNON

Elu(e) et spectacle vivant :

Enjeux et perspectives de la diffusion du spectacle vivant pour les élu(e)s des collectivités locales

Alors que le ministère de la Culture développe le projet "Culture près de chez vous" dont la diffusion artistique en est son premier pilier ; alors que le nombre de représentations pour un spectacle reste en moyenne très bas ; alors que l'offre de spectacle n'a jamais été aussi forte ; alors que les droits culturels posent le débat de la participation à la vie culturelle ; alors que se mettent en place les arrêtés de labellisation des établissements de création et de diffusion ; la question de la diffusion artistique demeure un enjeu majeur dans la mise en œuvre des politiques culturelles des collectivités territoriales.

*Mercredi 18 juillet, de 10h à 16h,
à la Mairie annexe d'Avignon, Maison Manon*



Hommage aux précurseurs des politiques culturelles territoriales et fondateurs de la FNCC. La FNCC doit sa fondation, son impulsion à trois personnalités – Michel Durafour, Jack Ralite et Denise Foucard – qui nous ont récemment quittés.

19h au Conservatoire

Mardi 17 juillet - La FNCC et ses partenaires

ATELIERS FNCC/COFAC

La fabrique des projets culturels de territoire. Elu(e)s et acteurs associatifs portent ensemble les initiatives dans les territoires. Comment construire ensemble une stratégie de proximité ?

10h à l'Hôtel de Ville

SÉMINAIRE-ATELIERS OPC/FNCC

Ambition et réalité du mandat d'élue à la culture. Au fil du temps, la charge d'un(e) élu(e) à la culture a beaucoup évolué. L'OPC et la FNCC s'engagent sur une enquête dont ce séminaire constitue la première étape.

14h à l'Hôtel de Ville

RENCONTRE ET ÉCHANGES AVEC DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

L'élue et l'artiste : de l'échange à l'invention. Les compagnies professionnelles, les scènes de spectacle, les festivals... sont des outils majeurs pour les politiques culturelles territoriales. Comment imaginer pour demain le lien entre l'artiste, le professionnel de la culture et l'élue ?

19h (lieu à confirmer)